

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE BORDEAUX MÉTROPOLE PORTANT SUR LE COMPLEXE SPORTIF ROBERT BRETTESS DE MÉRIGNAC

Le public est informé, que par arrêté du Président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, le projet de révision allégée du PLUi de Bordeaux Métropole portant sur le complexe sportif Robert Brettes de Mérignac sera soumis à enquête publique pendant une période de 32 jours échelonnée du

MARDI 11 AVRIL 2023 au VENDREDI 12 MAI 2023 inclus.

La révision allégée du PLUi de Bordeaux Métropole porte sur la diminution d'un espace boisé classé (EBC) pour permettre la construction d'un terrain de rugby au sein du complexe sportif Robert Brettes. En compensation, la révision allégée vise aussi à agrandir un EBC existant situé au sein du même complexe sportif Robert Brettes.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, est l'autorité compétente pour mener cette enquête publique. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique. Toute information relative à cette enquête publique et à son objet pourra être demandée auprès du service planification urbaine de la Direction de l'Urbanisme de Bordeaux Métropole au 05 33 89 56 56 et à plu@bordeaux-metropole.fr.

Par ordonnance du 21 février 2023, madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en tant que commissaire enquêteur monsieur Rémi Baudinet, Officier supérieur AT – Retraité.

Le projet de révision allégée du PLUi de Bordeaux Métropole portant sur le complexe sportif Robert Brettes de Mérignac a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est intégrée dans le rapport de présentation de la procédure. L'avis de l'autorité environnementale de l'Etat est joint au dossier d'enquête publique.

Le projet de révision allégée a fait l'objet d'une concertation préalable dont le bilan est joint au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée du PLUi de Bordeaux Métropole portant sur le complexe sportif Robert Brettes de Mérignac.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de Bordeaux Métropole situés au sein du bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux et à la mairie de Mérignac située au 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33700 Mérignac,

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr ainsi que sur un poste informatique mis à sa disposition dans le bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux de la mairie de Mérignac et à Bordeaux Métropole (au sein du bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Donnez votre avis » du 11 avril 2023 à partir de 9h jusqu'au 12 mai 2023 à 17h. Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Les observations et propositions pourront être adressées par voie postale, avant clôture de l'enquête publique le 12 mai 2023, à monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme), esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête publique disponible dans les locaux de Bordeaux Métropole où elles seront consultables.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur recevra le public dans les lieux d'enquête précités, pendant la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures énoncés ci-dessous :

Mérignac :

- 11 avril 2023, de 8h30 à 12h30, à la mairie de Mérignac
- 21 avril 2023, de 14h00 à 18h00, à la mairie de Mérignac
- 4 mai 2023, de 14h00 à 18h00, à la mairie de Mérignac
- 12 mai 2023, de 14h00 à 18h00, à la mairie de Mérignac

Bordeaux Métropole :

- 28 avril 2023, de 8h30 à 12h30, à Bordeaux métropole au sein de l'immeuble Laure Gatet

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole, à la mairie de Mérignac et sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant la durée d'un an.

À Bordeaux, le 15 mars 2023

Alain ANZIANI
Président de Bordeaux Métropole